



Compte rendu du comité syndical du 14 septembre 2016

Membres en exercice : 30

Membres présents : 23

Membres votants : 23

Etaient présents : M. AUBERT Michel, M. BISSON Jean-Marie, M. CLAEYS Patrick, M. COUPRIT Pierre, Mme DIVAY Christiane, M. DUTERTRE Pierre, M. ERNOULT René (suppléant de M. BRIERE André), M. GARNIER Philippe, M. GRANDSIRE Gérard, Mme GUYOT Jeanine, M. LEDUC Patrice, M. LECOMTE Jean-Paul, M. LEGER Louis, M. LOUIS Christophe, Mme MAZURE Jocelyne (suppléante de M. LASNE Hervé), M. MELOT Michel, M. MORBY Jean-Pierre, M. PICOT Jean-Kléber, M. PITEL Patrick, M. ROCTON Alain, M. SABLE Frédéric, M. TABESSE Michel et M. TRIBOULT Alain.

Etaient absents : M. BERRIER Daniel, Mme BOUDET Jeanne-Marie, Mme CHESNEL Valérie, M. ERMESSENT Eugène-Loïc, M. LERAT Michel, M. PAPILLON Guy et M. PORTIER Jean-Yves.

Egalement présents : Amélie RAK et Pierre LORIDON (techniciens de rivière SyMOA), Virginie BRIMBEUF (secrétaire SyMOA) et Antonin PRIOU (stagiaire SyMOA).

Monsieur Patrick PITEL, Président, ouvre la séance à 20h30.

Mme DIVAY Christiane est désignée secrétaire de séance.

Monsieur PITEL procède à l'appel. 23 délégués titulaires ou suppléants sont présents. Le quorum est atteint.

❖ APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL SYNDICAL DU 22 JUIN 2016

Aucune remarque concernant le compte-rendu du conseil syndical du 22 juin 2016 n'est formulée. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

❖ VALIDATION DE L'OFFRE RETENUE POUR LE MARCHÉ PUBLIC DE RESTAURATION DE LA VEGETATION

Pierre informe les délégués que l'entreprise DERVENN, titulaire du lot n°2 du marché de restauration de l'Orne et ses affluents lancé en 2015 n'a pas donné entière satisfaction. En effet, son mode de fonctionnement et de comptage des abattages à réaliser n'était pas conforme aux attentes, le débroussaillage était partiellement réalisé et les finitions n'étaient pas propres, notamment le nettoyage des chantiers. La décision a donc été prise en juillet 2016 de ne pas reconduire le marché avec cette entreprise.

Pierre précise que les travaux réalisés et l'organisation des deux autres entreprises du marché de 2015 sont satisfaisants.

Un nouveau marché de **restauration de la végétation de l'Orne et ses affluents** a donc été lancé en juillet 2016 dans les conditions suivantes :

- marché à procédure adaptée
- non-alloti
- marché à bons de commande avec un minimum (12 500 € HT) et un maximum (80 000 € HT) de commandes annuelles
- 1 an renouvelable 2 fois (3 ans au total).

L'avis d'appel public à la concurrence a été publié du 25 juillet au 9 septembre 2016, le bureau s'est ensuite réuni le 13 septembre pour analyser les 2 offres reçues.

Pierre détaille ensuite le tableau des critères d'analyse des offres et explique, pour chaque offre, les points faibles et points forts des candidatures et la note obtenue.

ENTREPRISE	PROVERT	ACI / AIFR	NOTE MAXIMALE
Prix [30 x (Prix min/Prix) ²]	80 496 € TTC	55 905 €	
	14,5	30	30
Moyens en personnel que l'entreprise affectera aux travaux	8	8	10
Moyens en matériel que l'entreprise pourra affecter aux travaux	13	10	15
Mesures prévues pour assurer l'hygiène et la sécurité sur le chantier	5	2	5
Mémoire technique	23	12	25
Mesures prises pour éviter la dégradation du milieu	14	10	15
TOTAL	77,5	72	100

- ⇒ Il est précisé que le prix très bas de l'offre conjointe d'ACI/AIFR est du à leurs statuts d'association d'insertion et qu'elles sont exonérées de TVA.
- ⇒ Par contre, leurs notes techniques sont plus faibles car leurs moyens matériels sont limités notamment en ce qui concerne l'abattage de gros embâcles et que leur mémoire technique manque de détails et de précisions.

→ M. TRIBOULT demande si du matériel spécifique est nécessaire aux entreprises pour ce genre de travaux ou si des outils type tronçonneuses suffisent ? Pierre précise que des gros engins sont parfois nécessaires pour les gros encombres, type tracteur, télescopique ou encore mini pelle. L'entreprise DERVENN était très bien équipée pour répondre à la demande, tout comme l'est PROVERT. L'ACI/AIFR en revanche pourrait manquer d'outillage. L'assemblée se demande comment envisageaient les associations d'insertion pour répondre au besoin, vu les prix proposés, pour les gros abattages. La possibilité de louer du matériel ou de faire appel à des sous traitants est évoquée.

→ M. CLAEYS demande si les entreprises font des DICT avant de commencer les travaux ? Pierre précise qu'elles ne le faisaient pas systématiquement mais vu qu'il y a eu 2 incidents avec des canalisations d'eau, dorénavant les entreprises seront tenues de les faire avant chaque intervention.

→ M. GRANDSIRE s'étonne que le SyMOA ne récupère pas la TVA comme les communes et CDC ? Amélie précise que les travaux sont inscrits en fonctionnement et du fait qu'ils soient réalisés sur des parcelles privées, il est impossible de récupérer la TVA.

→ M. TRIBOULT demande si la proximité de l'ACI/AIFR peut jouer en sa faveur ? Pierre précise que la situation géographique ne peut être un critère à prendre en compte et que l'entreprise PROVERT est également située dans l'Orne.

→ M. AUBERT expose qu'il pourrait être intéressant de favoriser l'insertion. M. PITEL répond que les associations d'insertion ne sont pas assez équipées pour les travaux demandés. Amélie rappelle que ACI DEVELOPPEMENT est déjà titulaire d'un lot du marché passé en 2015. Les équipes sont efficaces et satisfaisantes sur les petits chantiers par contre elles deviennent peu disponibles en début d'été, ayant de nombreux chantiers d'entretien d'espaces verts.

→ L'ensemble des délégués est surpris du peu d'écart de points final entre les 2 offres et valide la proposition du bureau.

Suite à cette présentation, à l'unanimité, le Comité Syndical :

- **attribue le marché à l'entreprise PROVERT,**
- **précise que le marché est passé pour une durée d'un an renouvelable 2 fois,**
- **autorise le Président à signer tous les documents relatifs à ce marché,**
- **indique que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.**

Pierre précise que les travaux pourraient reprendre mi-novembre.

Il ajoute que des panneaux d'information sur la réalisation des travaux et leurs financements ont été installés sur les chantiers terminés. Il informe également qu'il a constaté des dégradations volontaires sur des aménagements et surtout une clôture coupée, une semaine après son installation.

❖ RESULTAT CONSULTATION CONTRAT ASSURANCE GROUPE PAR LE CDG

Virginie rappelle qu'en début d'année, les délégués ont donné mandat au Centre de Gestion de l'Orne pour procéder à la passation d'un contrat groupe d'assurance statutaire.

Suite à un appel d'offre, la commission du CDG a attribué le marché à SOFAXIS (ex-titulaire du marché).

La nouvelle tarification sera la suivante :

	Ancien contrat	Nouveau contrat
CNRACL	5.90 %	4.60 %
IRCANTEC	1 %	1 %

Le pourcentage s'applique sur la base indiciaire brut annuelle (agents et élus) + 30 % charges.

Le SyMOA n'a que des agents CNRACL, pour 2015 le montant total s'élève à 3 985 €.

Afin de garantir et de finaliser l'engagement, il conviendra de prendre une nouvelle délibération, avant le 31 décembre 2016.

Mme DIVAY intervient pour informer qu'elle a contacté le CDG à ce sujet et précise qu'il est préférable d'attendre des informations supplémentaires, notamment concernant les formulations exactes de la délibération et un taux de commission supplémentaire appliqué par le CDG.

❖ **BILAN DU STAGE D'ANTONIN**

Suite à une vidéo ludique sur la continuité écologique, sa définition et ses enjeux, Antonin, stagiaire au SyMOA depuis avril 2016, présente un bilan de son stage.

Il commence par rappeler ses objectifs :

- Identifier les différents ouvrages impactant la circulation piscicole
- Mettre en place un programme de travaux d'amélioration de la continuité écologique sur certains affluents du bassin de l'Orne

Sa 1^{ère} étape a consisté à faire un inventaire des différents ouvrages présents sur 8 cours d'eau prioritaires du territoire. Il a recensé 271 ouvrages sur 80 km de cours d'eau. Pour chaque ouvrage observé il est nécessaire de prendre un certain nombre de mesures comme les dimensions de l'ouvrage, le tirant d'eau, la hauteur de chute d'eau, ...

Ensuite, il explique les méthodes d'évaluation des impacts et de la franchissabilité des ouvrages. Les données recueillies sont analysées selon la méthode « Information sur la Continuité Ecologique » mise en place par l'ONEMA et aboutissent à un classement des ouvrages selon l'impact au passage de la faune piscicole.

Sur les 271 ouvrages recensés, 145 ne posent pas de problème de continuité, 100 sont totalement infranchissables et les restants présentent un léger dysfonctionnement vis-à-vis de la continuité écologique.

A titre d'exemples, il reprend, pour chaque cours d'eau, des illustrations d'ouvrages recensés et explique les préconisations de gestion envisageables. La dernière étape de son stage consiste à élaborer un programme d'actions et chiffrer les travaux.

Antonin termine sa présentation en précisant que tous les ouvrages ne sont pas des obstacles à la continuité écologique et s'appuie sur des photos d'ouvrages du territoire.

→ M. GRANDSIRE s'inquiète de l'effacement systématique de tous les ouvrages et du risque de surplus d'eau en aval, contrairement à l'amont. Antonin précise que c'est une étude à faire au cas par cas et que chaque ouvrage a sa solution. L'effacement peut être favorisé dans les cas où l'ouvrage n'a plus d'utilité car il est moins coûteux et ne nécessite pas d'entretien ultérieur.

→ M. GRANDSIRE en profite pour demander qu'en est-il de l'ouvrage à Putanges ? L'ouvrage doit être mis en conformité avec la réglementation d'ici 2017, mais qui est compétent pour aider la commune sur ce sujet et que peut-on envisager ?

Amélie répond que le SyMOA peut apporter une aide technique pour trouver les solutions envisageables pour se mettre en conformité, mais que dans tous les cas l'aspect réglementaire est traité par les services de l'Etat (DDT et ONEMA).

❖ **QUESTIONS DIVERSES**

- Une fiche pratique sur la Berce du Caucase est distribuée aux élus. Elle vient résumer la présentation du précédent conseil.
- Amélie informe les délégués que le syndicat a changé d'hébergeur de site internet et recrée un nouveau site internet. Celui-ci - plus plaisant - sera mis à jour régulièrement. (www.symoa.net)
- M. TRIBOULT, suite à la sortie canoë organisée par le syndicat, s'étonne du grand nombre d'encombres encore présents sur le cours principal de l'Orne. Amélie répond que le syndicat a inscrit des sommes au budget pour cet entretien et qu'un marché a été lancé mais qu'aucune offre n'a été reçue.
- M. GRANDSIRE ajoute que le club de canoë d'Argentan ne veut plus s'entraîner en aval du barrage de Rabodanges. Pierre précise que cette partie du cours d'eau est particulière du fait du débit artificiel causé par le barrage. La végétation est enracinée sur les îlots, il faudrait intervenir tous les ans. L'accès est assez difficile pour des engins et les coûts seraient très élevés.
- M. TRIBOULT demande si les travaux sur l'Houay sont terminés parce que certaines zones n'ont pas été restaurées. Amélie répond que les travaux n'ont pu être réalisés que sur les parcelles dont les propriétaires étaient d'accord.
- M. LECOMTE informe que d'ici 2018, il y aura probablement une nouvelle problématique à prendre en compte : une maladie qui atteint particulièrement les frênes et les fragilise : la Chalarose du frêne. Si la maladie continue à se développer tel qu'aujourd'hui, une grande majorité des frênes devraient mourir, ce qui peut entraîner potentiellement des embâcles s'ils tombent dans les cours d'eau.

Monsieur Patrick PITEL, Président, clôture la séance à 22h30.